

Déclaration liminaire de SUD éducation

Formation Spécialisée Santé Sécurité & Condition de Travail de l'académie de Créteil,

le 11 mars 2024.

Madame la rectrice,

Mesdames et messieurs,

Pour commencer notre déclaration liminaire, nous tenons à alerter la Formation Spécialisée sur le fait que l'accès au rectorat de Créteil est conditionné par le dépôt de nos cartes d'identités. Or la loi est formelle, seul un OPJ (Officier de Police Judiciaire) est en droit de demander et conserver ce document personnel. Aussi nous vous demandons que vous mettiez en place des mesures qui respectent la loi.

SUD Éducation demande un **recrutement massif de personnels** :

- recruter une plus d'une **dizaine de médecins** pour que ceux -ci puissent accomplir leurs missions dans leur intégralité, à savoir un tiers de leur temps sur le terrain, ce qui est impossible actuellement vu leur immense charge de travail (**cing temps complet par département** serai déjà un effort fait vis à vis des personnels trop souvent en souffrance par manque de moyen).
- recruter **deux Conseiller de Prévention Départementaux** (afin d'avoir un conseiller de prévention par département)
- recruter des infirmières pour avoir l'équivalent de **5 temps plein par département**, soit 15 temps plein pour l'académie de Créteil.
- recruter **deux autres ISST** pour avoir un Inspecteur Santé et Sécurité au Travail par département.

Nous sommes conscient que même avec ce recrutement massif effectif, ces personnels seraient en sous effectif compte tenu de la charge de travail et du nombre de personnels à gérer dans l'académie sans oublier la complexité de chaque cas individuel.

Ce n'est pourtant qu'avec du personnel qualifié et en nombre suffisant que la santé des personnels pourra être envisagé dans sa réalité et sa complexité et garantie.

Concernant les **violences sexuelles et sexistes** SUD Éducation **demande des compte** : combien de cas ? Quels types d'aménagements trouvés ? Combien de protections fonctionnelles ? Combien d'AFA ? ...

Concernant **les démissions**, comment se fait-il que dans la fonction publique la démission d'un personnel soit soumis à la décision de la rectrice ? Obligeant le personnel à s'exposer à des fautes graves (abandon de poste) alors même qu'il ne supporte plus son travail et ses conditions d'exercice... Peut-on parler de RPS dans pareil cas ?

Notre syndicat réclame un suivi sur chaque FSA (4 par an environ) sur le nombre de démission actés par le rectorat.

Demandes antérieures (27 11 2023) restées sans réponse de vos services à ce jour :

Concernant le **suivi et l'information** des personnels, notre syndicat déplore que l'accès aux **fiches RSST, aux accidents de service et aux maladies professionnelles, ne soit toujours pas possible ou disponible**. Pour ne pas entraver nos missions, nous demandons à ce que le décret n° 2020-1427 du 20 11 2020 soit appliqué.

Toujours dans le suivi des personnels concernant leur santé, SUD Éducation souhaite un **bilan académique des Risques Psycho-Sociaux par département**. L'épuisement de certains personnels et la perte de sens nous inquiètent profondément. Depuis l'accord-cadre de 2013, un tel bilan devrait exister ; objectif encore repris dans le plan santé au travail dans la Fonction Publique.

Concernant **les températures** et au titre de l'obligation générale de protection de la santé des personnels fixé par L. 4121-1 du code du travail, SUD éducation demande l'installation de mesure de communications, de prévention des risques liés aux température excessivement basses (inférieure à 16°C) ou trop haute (supérieure à 30°C) ainsi que la mise en place de moyens adaptés pour appliquer le principe de précaution selon l'INRS (institut national de recherche et de sécurité).

SUD éducation souhaite connaître le nombre de **PACTE signés** dans les écoles, les collèges et les lycées de nos trois départements.

Nous souhaitons également revenir sur le sujet de **l'amiante**. SUD éducation considère qu'il s'agit d'un sujet majeur en termes de santé publique. Notre organisation interprofessionnelle est particulièrement investie sur la question depuis de nombreuses années. Nous alertons l'administration sur le fait que le pic de contaminations, de maladies et de décès liés à l'amiante est malheureusement devant nous, en raison de l'inertie des pouvoirs publics concernant le nécessaire désamiantage du bâti. La grande majorité des écoles et EPLE a été construit avant 1997/1998, date de l'interdiction de son emploi.

Aussi est-il urgent d'identifier ces lieux, de recenser les personnels qui ont été exposé·es notamment à des substances amiantées dégradées, et de faire en sorte que ces personnels **aient le suivi médical prévu et puissent bénéficier de la délivrance des documents nécessaires** à ce suivi. Par ailleurs, nous aimerions connaître **s'il existe un suivi** vu le nombre de cas de **mésothéliomes** constatés dans l'académie, ainsi que des autres pathologies liées à l'exposition à l'amiante.

SUD éducation demande à **disposer de l'ensemble des DTA des établissements de l'académie**.

SUD éducation demande à connaître **le nombre et la liste des EPLE qui sont équipés de capteurs CO2**.

SUD éducation demande à **connaître le nom des localités et des établissements de l'académie où la présence de radon en quantité significative a été identifiée. Quelles sont les mesures de prévention mises en place ?**

Connaît-on, pour les agents travaillant dans ces établissements, le nombre et la gravité des symptômes imputables au radon, en particulier des **pathologies comme le cancer ?**

Pour conclure, la crise des vocations actuelle nous amène à penser que les efforts sur les conditions de travail des personnels est une des clefs pour rendre attractifs nos métiers.

Merci de votre attention.